

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication <b>Bureau de la sécurité des produits          Manuel de référence          Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire</b>	Page <b>F21-1</b>	Effective En vigueur 2000-03-27
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode F-21 <b>MÉTHODE D'ESSAI DES BOUGIES QUI SE RALLUMENT AUTOMATIQUÉMENT</b>			Amendment number-Numéro de la modification 23

## 1 PORTÉE

- 1.1 Cette méthode contient la description de la procédure d'essai utilisée pour déterminer si un échantillon de bougies constitue des bougies qui se rallument automatiquement, c.-à-d. des bougies qui se rallument spontanément, et s'applique à l'article 29 de la partie I de la *Loi sur les produits dangereux* (LPD).
- 1.2 Cette méthode peut être utilisée pour faire l'essai des bougies d'anniversaire et des bougies « attrape » (incluant les baguettes à étincelles), mais ne peut pas être utilisée pour les bougies domestiques ordinaires et les bougies à pot-pourri.
- 1.3 La présente méthode sert seulement à faciliter les analyses effectuées en laboratoire. Le commerçant est responsable de s'assurer que le produit est mis à l'essai selon les directives énoncées dans la LPD, et qu'il satisfait les exigences de cette loi.

## 2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 2.1 Manuel de référence de la sécurité des produits : *Livre 4 - Produits inflammables*
- 2.2 D. Lévesque, "Method Update: F-21 Test Method for Relight Candles", rapport de projet no. 99-0528 du Laboratoire de la sécurité des produits, mars 2000

## 3 APPAREILS

- 3.1 Un porte-bougie métallique ou un autre matériau résistant au feu qui peut maintenir une bougie en position verticale.
- 3.2 Un chronomètre ou un dispositif similaire capable de mesurer le temps avec une erreur maximale de 1 seconde.

## 4 MARCHE À SUIVRE

- 4.1 Choisir 10 bougies au hasard de l'échantillon.
- 4.2 Préparer les bougies en les laissant à une température de  $23 \pm 2$  °C et une humidité relative de  $50 \pm 5$  % pendant au moins 24 heures avant l'essai. Les mêmes conditions s'appliquent durant les essais.
- 4.3 Placer une bougie dans le porte-bougie.
- 4.4 Allumer la bougie et la laisser brûler pendant une minute.

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication <b>Bureau de la sécurité des produits          Manuel de référence          Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire</b>	Page <b>F21-2</b>	Effective En vigueur 2000-03-27
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode F-21 <b>MÉTHODE D'ESSAI DES BOUGIES QUI SE RALLUMENT AUTOMATIQUEMENT</b>			Amendment number-Numéro de la modification 23

- 4.5 Éteindre la bougie en soufflant et faire partir le chronomètre.
- 4.6 Attendre que la bougie se rallume d'elle-même ou que la mèche cesse de fumer.
- 4.7 Si la bougie se rallume d'elle-même, enregistrez la période écoulée jusqu'au réallumage et arrêtez les essais pour cette bougie.
- 4.8 Si la mèche a cessé de fumer, répéter de 4.4 à 4.8 jusqu'à ce que la bougie ait été mise à l'essai un maximum de 10 fois.
- 4.9 Répéter de 4.3 à 4.8 pour chaque bougie sélectionnée en 4.1.

## 5 PROCÉDURES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET DE MAÎTRISE DE LA QUALITÉ

- 5.1 Les conditions de température et d'humidité doivent être contrôlées et notées (se reporter à la méthode F-00).
- 5.2 L'essai doit être effectué dans un endroit exempt de courants d'air (se reporter à la méthode F-00).
- 5.3 La section de la méthode sur la maîtrise de la qualité n'a pas été rédigée et sera rajoutée lorsqu'elle sera terminée.

## 6 RAPPORT DE L'ESSAI

- 6.1 Le rapport d'essai devrait contenir l'information suivante :
  - 6.1.1 Une description de l'échantillon.
  - 6.1.2 Le temps que prend la bougie à se rallumer une fois qu'on l'a éteint en soufflant.

## 7 PRÉCISION ET ERREUR

Cette section de la méthode d'essai n'a pas été rédigée et sera rajoutée lorsqu'elle sera terminée.

## 8 ÉCHANTILLONNAGE

On devrait soumettre un minimum de 50 bougies pour l'essai.

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication <b>Bureau de la sécurité des produits          Manuel de référence          Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire</b>	Page <b>F21-3</b>	Effective En vigueur 2000-03-27
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode F-21 <b>MÉTHODE D'ESSAI DES BOUGIES QUI SE RALLUMENT AUTOMATIQUEMENT</b>			Amendment number-Numéro de la modification 23

## ANNEXE

### FORMAT STANDARD DU RAPPORT

#### Description du produit

Le produit était une bougie de cire de 62 mm de longueur et de 5 mm de diamètre et était disponible en trois couleurs : rouge, jaune et bleu.

#### Résultats

Ce tableau contient le temps écoulé pour que les bougies se rallument après qu'elles aient brûlé pendant une minute et qu'elles aient été soufflées. On a choisi des bougies de chaque emballage pour un total de dix bougies. Chaque bougie a été mise à l'essai dix fois ou jusqu'à ce qu'elle se rallume.

Bougie	Temps que prend la bougie à se rallumer (s)									
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Essai 4	Essai 5	Essai 6	Essai 7	Essai 8	Essai 9	Essai 10
1	-	-	-	-	-	5				
2	2									
3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	-	-	-	1						
5	4									
6	-	3								
7	-	-	22							
8	5									
9	2									
10	-	-	-	53						

Note : Le tiret signifie que la bougie ne s'est pas rallumée.